



**Les Amis  
de la Terre**

**Monsieur Emmanuel Macron  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12**

**Objet :** Réponse à l'invitation à participer au comité de pilotage « Mine responsable »  
**Référence :** JM/EIN/2015/16023/C

Montreuil, le 1<sup>er</sup> avril 2015

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer au nouveau comité de pilotage « Mine Responsable » dont la réunion d'installation s'est tenue aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> avril 2015. Cependant, notre association, Les Amis de la Terre, malgré son expertise sur le sujet, a décidé de refuser d'être membre de ce comité qui poursuit comme seul objectif l'encadrement du renouveau du secteur minier en France, que vous présentez comme un des « axes de la politique industrielle » que vous conduisez. A cet objectif, nous opposons d'autres priorités concernant les mines et les métaux en France : la remédiation des sites miniers contaminés, la réduction de notre consommation de métaux, le développement du recyclage des métaux.

Tout d'abord, le concept de « Mine responsable » nous semble être un oxymore. En témoignent les centaines de conflits créés par ces projets miniers dans le monde entier, du fait de leurs graves impacts qui détruisent de façon souvent irréversible les conditions de vie des communautés locales et leur environnement. Le secteur extractif concentre à lui seul 28 % des violations des droits de l'Homme commises par des entreprises dans le monde. En France, l'octroi de nouveaux permis exclusifs de recherches pour des mines métallifères est accueilli avec la même résistance, même si les projets annoncés sont de « taille raisonnable ». Avant de rouvrir des mines, l'État devrait s'atteler à remédier les lourds passifs environnementaux qui persistent sur nos territoires. Des dizaines d'années après la fermeture des mines, les impacts de l'extraction d'uranium en Limousin, ou celle du zinc et du plomb dans les Cévennes sont toujours problématiques.

Reprenant les arguments des entreprises minières, vous dites que votre « politique se conçoit aussi comme une opportunité de revitalisation, de création de valeur et d'emplois dans les territoires ruraux ». Nos expériences aux côtés des populations affectées par les projets miniers montrent que cette industrie détruit bien plus d'emplois qu'elle n'en crée. Ces activités rentrent en concurrence avec les économies locales, que ce soit l'agriculture ou le tourisme. En effet, même si les projets envisagés en France sont de taille plus réduite, l'occupation territoriale, mais surtout la pollution de l'air, de l'eau et des sols, notamment par le drainage minier acide, mettent à mal les activités agricoles et affectent la santé des populations. De plus, l'industrie minière d'aujourd'hui est très intensive en capital et peu créatrice d'emplois (en moyenne entre 0,5 et 2 emplois créés pour 1 million de dollars investis dans un grand projet minier).

Par ailleurs, vous soutenez que « la réforme du code minier va donner un cadre juridique moderne aux projets d'exploitation ». Nous considérons que cette réforme est essentielle, mais le contenu de l'avant-projet

**Contact:**

**Juliette Renaud – Chargée de campagne sur les Industries extractives – Les Amis de la Terre France :**

[juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org) – + 33 9 72 43 92 61

Les Amis de la Terre – 2B, rue Jules Ferry – 93100 Montreuil – Fax : 01 48 51 95 12 – [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

de loi nous inquiète davantage qu'il ne nous rassure. Ainsi, un grand nombre d'articles du projet prévoit d'être soumis à la publication de décrets d'État pour préciser leurs modalités d'application. Il semblerait que les enjeux les plus sensibles soient ainsi grandement évacués du débat démocratique parlementaire.

Au niveau international, la promotion d'une politique de sécurisation de notre accès aux matières premières par la France et l'Union européenne pousse à l'ouverture de nouvelles mines dans le monde entier, souvent accompagnées de criminalisation et répression des communautés locales. Au contraire, l'État français devrait garantir que les grandes entreprises françaises ne violent pas les droits des populations locales et ne détruisent pas l'environnement dans d'autres pays, à commencer par les entreprises dont l'État est actionnaire, comme Areva et Eramet.

Enfin, le comité de pilotage que vous proposez est bien loin de la logique de l'économie circulaire, souhaitée par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui « *appelle une consommation plus sobre et responsable des ressources naturelles non renouvelables et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits.* » (Article 19). Cette disposition devrait se traduire par des mesures pour réduire notre consommation de métaux, notamment *via* l'allongement de la durée de vie des produits, pour accroître la recyclabilité et le recyclage des produits *via* l'amélioration de la collecte des déchets et l'intégration de nouveaux critères de conception, et pour investir dans le développement de nouveaux procédés de recyclage.

Afin d'échanger plus longuement sur ces différentes propositions, nous souhaiterions vous rencontrer.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



**Florent Compain**  
**Président**  
**Les Amis de la Terre France**

**Contact:**

**Juliette Renaud – Chargée de campagne sur les Industries extractives – Les Amis de la Terre France :**

[juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org) – + 33 9 72 43 92 61

Les Amis de la Terre – 2B, rue Jules Ferry – 93100 Montreuil – Fax : 01 48 51 95 12 – [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)